



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20250617-250617_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025

Publication : 26/06/2025



DELIBERATION N° 250617 _014

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS au 1^{er} septembre 2025– MODIFICATION, CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES PERMANENTS

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE DIX SEPT JUIN à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Jeanine RONGERE à Pierre THOLLY - Michel FAURE à Hervé LASSABLIÈRE - Maryvonne MOUNIER à Michel NEEL - Ludovic PADUANO à Marie-Christine BERTHOLLET - Annie CHAPUIS à Christiane BRUYAT - Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Emmanuelle NEEL à David BOURKAIB - Isabelle POULARD à Christine MONTAGNY.

Absents : Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : René GRANGE

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGFP),

Vu la loi n°19-828 du 6 août 2019 portant transformation de la fonction publique,

Vu les décrets fixant la définition, le classement indiciaire et la durée de carrière des emplois territoriaux,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 3 juin 2025,

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

Modification du poste permanent suivant :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 15,75 heures hebdomadaires au lieu de 14,18 heures hebdomadaires (temps de travail annualisé),

Création du poste permanent suivant :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 30 heures hebdomadaires.

Suppression des postes permanents suivants :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier au 1^{er} septembre 2025 le tableau des effectifs comme suit :
 - o Modification du poste permanent suivant :
 - 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 15,75 heures hebdomadaires au lieu de 14,18 heures hebdomadaires (temps de travail annualisé),
 - o Création du poste permanent suivant :
 - 1 poste d'adjoint administratif à temps non complet de 30 heures hebdomadaires,
 - o Suppression des postes permanents suivants :
 - 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet,
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- **DIT** que la nomenclature des différentes filières devient la suivante à compter du 1^{er} septembre 2025 :
 - Cadre d'emplois des attachés territoriaux :
 - ⇒ 3 attachés (temps complet)
 - Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux :
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 1 rédacteur (temps complet) (vacant)
 - Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :
 - ⇒ 6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe
 - o 5 à temps complet
 - o 1 à temps incomplet : 30 heures
 - ⇒ 3 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe
 - o 2 à temps complet
 - o 1 à temps incomplet : 17 heures ½
 - ⇒ 3 adjoints administratifs à temps incomplet : 30 heures (vacant), 21 heures, 18 heures ½ (vacant).
 - Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :
 - ⇒ 1 ingénieur (temps complet)
 - Cadre d'emplois des techniciens territoriaux :
 - ⇒ 1 technicien principal de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 1 technicien (temps complet)
 - Cadre d'emplois agent de maîtrise territoriaux :
 - ⇒ 2 agents de maîtrise principaux :
 - o 1 à temps complet
 - o 1 à temps incomplet de 31 heures
 - ⇒ 8 agents de maîtrise
 - o 6 à temps complet (dont 2 vacants)
 - o 2 à temps incomplet : 32 heures et 29,40 heures (vacant)
 - Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
 - ⇒ 3 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe (temps complet)
 - ⇒ 5 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe (temps complet)
 - ⇒ 15 adjoints techniques :

- 11 à temps complet
 - 4 à temps incomplet : 33 heures, 30 heures, 29 heures, 29 heures (vacant)
- Cadre d'emplois des agents de police municipale :
 - ⇒ 2 brigadiers-chefs principaux (temps complet)
 - Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :
 - ⇒ 1 agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps incomplet de 29,40 heures
 - Cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques :
 - ⇒ 1 assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques, principal de 2^{ème} classe à temps incomplet de 29 heures
 - Cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine :
 - ⇒ 1 adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe (temps complet) (vacant)
 - ⇒ 1 adjoint territorial du patrimoine (temps complet)
 - Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :
 - ⇒ 6 adjoints d'animation à temps incomplet : 25,60 heures, 15,75 heures, 11,83 heures, 9,29 heures, 9 heures ¼, 6,92 heures.

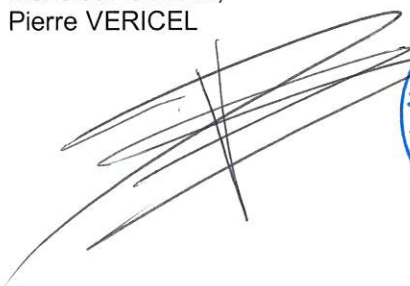
L'échelon indiciaire et la durée de carrière de ces cadres d'emplois sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL




Le secrétaire de séance,
René GRANGE

